



République Française
DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE MIEUSSY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Conformément à l'article L.2121-25 du CGCT

Séance du 13 décembre 2021

A 20h00 - Sous la présidence de Monsieur FORESTIER Régis, Maire

Lieu : Salle socio-culturelle de Mieussy

Convocation : 09/12/2021

Secrétaire de séance : Didier JANCART

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 18

Procuration (s) : 4

Présents : M. Régis FORESTIER, Maire, Séverine DESESQUELLES, Christine GABARROU, Xavier BOSSUT, Nathalie GILSON, Patrick DUNAND, GAUDIN Jean-François, Didier JANCART, Elise MOGEON, Daniel MERCIER, Nadine MONTFORT, Nicolas MAURE, DUVAL Peggy, Christine BUCARLES

Excusées : Mélissa BERTHAUD, Sophie CURDY, Sophie VERKARRE, Damien CUVILLIER

Absents : Cyrille JEAN

* * * * *

Préalablement à la tenue du Conseil Municipal :

Monsieur le Maire procède à l'appel, énonce les pouvoirs et déclare que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire nomme Monsieur Didier JANCART comme secrétaire de séance.

Délibération n° 2021-13-12/01 : SPL LA RAMAZ – Ajout d'un tarif spécial en cas de non ouverture du téléski de Brésy

LE CONSEIL MUNICIPAL - A L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** l'ajout d'un tarif spécial qui sera appliqué pour la station Praz-de-Lys/Sommand pour la saison 2021-2022, en cas de non ouverture du téléski de Brésy ;
- **FIXE** ce tarif spécial à 20 € (tarif unique adulte et enfant).

Délibération n° 2021-13-12/02 : SPL LA RAMAZ - Approbation d'une convention de délégation et de gestion des activités de secours sur pistes

LE CONSEIL MUNICIPAL - A L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** la convention à intervenir entre la Commune et la SPL La Ramaz relative à la délégation et la gestion des activités de secours sur pistes, telle qu'annexée, pour une durée d'un an non reconductible ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération et notamment la convention à intervenir.

Délibération n° 2021-13-12/03 : Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL - A L'UNANIMITÉ

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2022, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2021, soit :
 - ✓ Pour le budget principal : 321 809 €
 - ✓ Pour le budget de l'eau et de l'assainissement : 111 272 €
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget de l'exercice 2022 lors de son adoption ;
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Délibération n° 2021 13-12-04 : Instauration du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise et Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la Fonction Publique de l'Etat est transposable à la Fonction Publique Territoriale, pour certains cadres d'emplois.

Il se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE),
- d'un complément indemnitaire annuel tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA).

La collectivité a engagé une réflexion visant à refondre le régime indemnitaire des agents et instaurer le RIFSEEP, afin de remplir les objectifs suivants :

- Prendre en compte la place dans l'organigramme et reconnaître les spécificités de certains postes,
- Valoriser l'exercice des fonctions,
- Reconnaître la variété des parcours professionnels et les acquis de l'expérience,
- Favoriser la motivation des agents, gage d'engagement et d'efficacité,
- Renforcer l'attractivité de la collectivité et fidéliser les agents donnant satisfaction.

LE CONSEIL MUNICIPAL - A L'UNANIMITÉ

- **INSTAURE** à compter du 1^{er} janvier 2022 une indemnité de fonctions, de sujétions, d'expertise (IFSE) ainsi qu'un complément indemnitaire annuel (CIA) selon les modalités définies ci-dessus dans l'exposé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de ces deux parts dans le respect des principes définis ;
- **PREVOIT ET INSCRIT** au budget les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire.

Délibération n° 2021 13-12/05 : Octroi d'un cadeau à l'occasion d'un départ à la retraite

LE CONSEIL MUNICIPAL - A L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de récompenser et de remercier la directrice générale des services, à l'occasion de son départ en retraite, pour les années de travail et son dévouement au service de la Commune ;

- **DÉCIDE** de l'octroi de ce cadeau sous la forme matérielle ou d'un bon d'achat ou d'un chèque cadeau ;
- **FIXE** le montant maximum de ce cadeau à 1000 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération ;
- **DIT** que les dépenses sont inscrites au budget principal à l'article 6232 « Fêtes et cérémonie ».

Délibération n° 2021-13-12/06 : Vente d'un caveau au cimetière communal

LE CONSEIL MUNICIPAL - A L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** les travaux de réalisation d'un caveau 2 places sur l'emplacement précité pour un montant de 2 950 € TTC ;
- **ACCEPTÉ** la revente du caveau ;
- **DÉCIDE** de fixer le montant de la revente du caveau à une date ultérieure.

Délibération n° 2021-13-12/07 - Demandes de Branchement d'eau

LE CONSEIL MUNICIPAL - A L'UNANIMITÉ

- **ACCEPTÉ** les demandes de branchement au réseau d'eau communal présentées par :
 - M. SAUGE Jean-Luc (738 route de Vivier)
 - M. LACROIX Romain et Estelle (338 route de Lapraz)
 - M. SERRES Eric (La Combe)
 - M. OLLIVIER Luc (Les Rasses)
 - M. et Mme SABOT André et Brigitte (2008 Route de Sommand)
 - M. GARIN-DAVET Henri (4808 Route du Lac)
 - M. MORETTI Thibaut (Rte de Sommand - Messy)

Délibération n° 2021-13-12/08 - Dérogation au principe de repos dominical - Année 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL - A L'UNANIMITÉ

- **EMET** un avis favorable à la demande de dérogation au principe du repos dominical formulée par la SICA des Alpagnes pour l'ouverture de 12 dimanches, au titre de l'année 2022.